

	Articles.
Surveillance des élèves.....	22-172 § 17-184
Syndics.—(<i>Voir Commissaires d'écoles</i>).	
Tableau de l'emploi du temps.....	73
Tableau noir.....	79
Travail à domicile.....	85
Traitement des instituteurs:—	
Doit être payé tous les mois.....	247
Vacances:—(<i>Voir Congés</i>).	

